

non pas la baisse des tarifs du poste de l'eau sur la facture d'eau et d'assainissement, mais la gestion privée de services publics, avec des contrats de longue durée, instituant des « rentes de situation » au profit des délégataires et au détriment des usagers.

Les associations constatent que deux ans plus tard, seul l'audit de l'eau n'a été effectué que partiellement puisqu'il édulcorait la question pourtant prévue au cahier des charges du coût d'un retour en régie en 2015 comme

Antennes

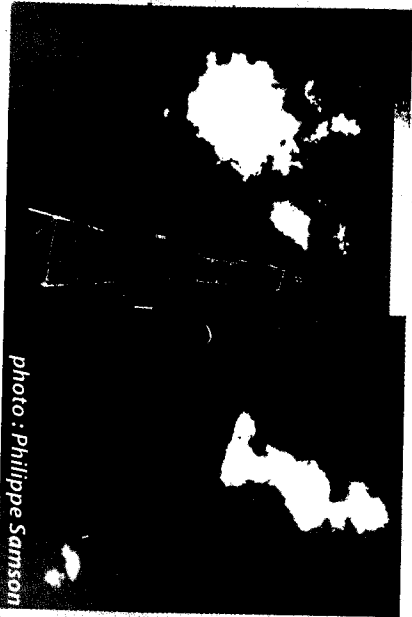


photo : Philippe Samson

Nos élus n'ont peut-être pas entendu parler du syndrome de Moscou... C'était dans les années 60! Ils ignorent sûrement aussi que les militaires ont abandonné en raison de leur dangerosité les fréquences comprises entre 300 et 3000 MHz, fréquences dont certaines sont maintenant utilisées par la téléphonie mobile.

Le 6 mars 2002 le Docteur Santini informait les sénateurs des risques liés à la téléphonie mobile. La même année, Lionel Jospin signait le décret autorisant les opérateurs à

31 et les associations de défense du service public ont demandé au Préfet de déférer au Tribunal Administratif le Compte Administratif de la Communauté Urbaine contestant le versement sur le budget général des redevances ponctionnées sur les factures d'eau des Toulousains.

Le courrier adressé au Préfet, très technique, peut se résumer ainsi : « ... Les tarifs des services publics à caractère industriel et commercial, qui servent de base à la détermination des

Champs Electro Magnétiques : que font nos élus ?

nous exposer au niveau maximum préconisé alors par la Commission Européenne à savoir 41, 58 et 61 V/m. Depuis, au vu du rapport Bio-initiative, la Commission a reconnu avoir mal évalué les risques et a suggéré en 2008, puis en 2009, que les normes soient revues à la baisse. Qui sont les freins ?

Les opérateurs s'abritent derrière les normes actuelles, en faisant remarquer qu'ils se tiennent en dessous des seuils autorisés ; en même temps, ils activent un lobbying intense pour que les normes restent en l'état. Abaisser les seuils d'exposition suivant les préconisations des scientifiques indépendants, à savoir 0,6 V/m en tous lieux de vie, leur coûterait beaucoup d'argent car il faudrait implanter de multiples antennes de très faible puissance. Or tout est fait pour préserver les bénéfices des actionnaires.

Devant cet état de fait, seul le législateur peut agir. Hélas, les projets de loi proposant d'abaisser les seuils sont sévèrement combattus et même ceux qui ont été portés par des députés de toutes tendances n'ont pas

le nouveau prix de l'eau. Etant donné que ce prix, intégré toujours la redevance affectée au budget général de la Communauté urbaine, ainsi que l'amortissement du droit d'entrée par les usagers du service (droit d'entrée versé lui aussi dès 1990 au budget général de la ville), nous estimons que cet avenant fixe un prix de l'eau illégal. »

Lors de l'interview citée plus haut, Pierre Cohen admettait : « Les Toulousains savent-ils pourquoi leur ville n'est pas endettée ? Je ne crois pas. Par souci de vérité, je rappellerai donc que

abouti. Les agences sanitaires responsables commencent à faire entendre des voix discordantes par rapport au discours officiel : ce sont elles en effet qui seront en première ligne le jour où il faudra rendre des comptes (rappelons nous l'affaire du sang contaminé.)

Nos élus ne peuvent plus ignorer le problème de santé qui se profile, il leur sera très difficile de défendre la position du « responsable mais non coupable ». De plus en plus, de personnes de tous âges sont électrohypersensibles, certaines éprouvent de grandes difficultés à travailler, doivent changer de métier, arrêter leurs études, s'isoler dans de rares « zones blanches » (voir les articles récents sur les électrosensibles réfugiés dans un coin reculé de la Drôme). Certaines personnes se soignent pour des symptômes types maux de tête, vertiges, insomnies, tachycardies etc. traités sans résultats... en attendant des maladies plus graves. Si vous êtes dans ce cas, essayez de trouver un endroit sans Wifi où le portable ne passe pas (cela devient rare) et si alors vos problèmes s'atténuent ou disparaissent il se peut très bien que vous soyez sensibles aux CEM ; va alors commencer pour vous un long chemin de croix car il va falloir le faire comprendre à vos proches, à vos amis, à votre

employeur !

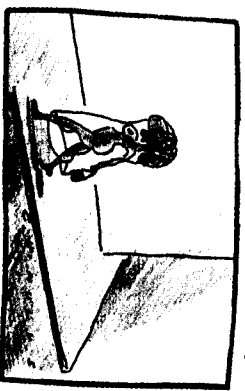
Que pouvons-nous faire ? Agir, informer, ne pas se résigner, contacter les associations qui militent pour que cesse cet état de fait, harceler les élus sur le terrain (ils sont électrosensibles). Seul un rapport de force fera changer la loi. La santé de nos concitoyens, toutes générations confondues, est plus importante que le profit de quelques actionnaires.

Raisons vigilantes : Si une antenne-relais de téléphonie mobile doit s'implanter près de chez vous – les panneaux sont parfois discrets – prévenez rapidement les riverains ; ceux qui ne sont pas préoccupés par leur santé seront peut-être sensibles au fait que leur patrimoine subira une perte de valeur de 30% et beaucoup seront concernés par les deux.

Il est très facile de créer un collectif et de diffuser de l'information ; une rapide recherche sur Internet vous indiquera des associations qui pourront vous informer et vous aider dans vos démarches. Ne baissons pas les bras : quelques années en arrière, on nous affirmait que le téléphone portable était sans danger et maintenant la loi 2010-788 du 12 juillet en restreint l'usage pour les enfants.

Marie-France et Jean-Claude Hébrard

J'AI DESSINÉ LA BURQA



dessin : Chimululu

Fashionista on burqa

passants. « Jeune, femme, à la mode » : c'est le triple qualificatif qui m'a traversé l'esprit et non « femme en burqa ». Qui est-elle ? Quelle est son histoire ? Accompagnée d'un homme bien sûr – c'est lui qui règle les achats – quel est son degré d'autonomie, son libre arbitre ?

La burqa et tout ce qu'elle représente me fait horreur. Me fait horreur aussi le fait qu'une loi imbécile,

Femmes

Qui se cache sous la burqa ? J'ai croisé ces derniers temps quelques femmes cachées sous ce lugubre vêtement. L'une d'entre elles, très jeune d'après sa démarche et son regard portait des crocs roses aux pieds. Elle arpenait prestement une artère marchande, les mains encombrées de plusieurs sacs provenant de marques de prêt-à-porter, sous l'œil noir et les commentaires des

Une ville chère... la taxe d'habitation est ici 30 à 50 % plus élevée que dans toutes les villes de la périphérie. Dans ces conditions, j'annonce aux Toulousains que je n'y toucherai pas. »

Pourtant c'est bien la taxe d'habitation qui doit couvrir la dette, pas la facture d'eau, et c'est au nom de la justice sociale que se battent les Associations. Attendons la réponse du Préfet !

La suite au prochain numéro...

Claire Fontaine

(1) Voir sur le site de Toulouse.fr « Audit de l'eau : le choix de la raison »

Véronique VINET